



Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

BOIS-ENERGIE : LES RESEAUX DE CHALEUR CONTRIBUENT AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

DOSSIER DE PRESSE

Le 16 octobre 2012
Sainte-Tulle (04)

Contact presse :

Isabelle Desmartin / 04 42 65 78 14

isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Communes forestières PACA

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
COMMUNIQUE DE PRESSE.....	3
PROGRAMME.....	4
LE BOIS ENERGIE EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR – LES RESEAUX DE CHALEUR.....	6
CARTE – LES RESEAUX DE CHALEUR AU BOIS ENERGIE EN PACA.....	8
CARTE – L'APPROVISIONNEMENT BOIS-ENERGIE EN CIRCUIT COURT EN PACA.....	9
CARTE – LES CHAUFFERIES DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES EN PACA.....	10
LES COMMUNES FORESTIERES, UN RESEAU POUR REPRESENTER ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS FORET BOIS.....	11
CARTE - LES COMMUNES FORESTIERES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ADHERENTES EN 2011.....	13

ANNEXES

LE BOIS ENERGIE, VOTRE SOLUTION CHAUFFAGE ECONOMIQUE ET RENOUVELABLE
DONNEES & CHIFFRES CLES DE LA FORET MEDITERRANEENNE 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

BOIS-ENERGIE

Les réseaux de chaleur contribuent au développement des territoires

Vecteur de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le bois énergie participe à l'économie locale. Les réseaux de chaleur, reconnus comme catalyseurs du développement des énergies renouvelables, apportent une réponse concrète à la valorisation des bois locaux lorsqu'ils sont gérés en Régie. Afin d'informer les élus locaux sur la création et la gestion de Régies pour les réseaux de chaleur au bois, les Communes forestières PACA proposent une journée de formation le 16 octobre 2012 à Sainte-Tulle (04).

Communs dans le nord de l'Europe, les réseaux de chaleur se développent dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur car ils présentent de nombreux avantages pour les collectivités. Ils permettent notamment de réduire significativement la pollution liée à la production énergétique des bâtiments qu'ils desservent, de réduire et stabiliser leur facture énergétique et de valoriser les ressources locales.

Dans le cadre de l'animation de la Mission Régionale Bois Energie, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur contribuent à ce développement en organisant régulièrement des sessions de formation et de sensibilisation sur l'énergie bois à destination des élus.

Afin de les accompagner dans leur projet de réseau de chaleur au bois, les Communes forestières organisent une formation sur la gestion des réseaux de chaleur :

Le **mardi 16 octobre 2012** à Sainte-Tulle (04)
Au Centre Regain

Cette journée est entièrement consacrée à la mise en place d'une régie pour la gestion des réseaux de chaleur : cadre juridique, étapes clés de la création, aspects budgétaires et clés de l'exploitation en régie... Cette formation est organisée avec l'appui du cabinet spécialisé SP 2000. Les participants pourront en outre bénéficier du retour d'expérience d'un maître d'ouvrage ayant choisi ce mode de gestion.

Les Communes forestières apporteront ainsi les connaissances qui permettront aux élus de mettre en place et de gérer des réseaux de chaleur, de manière à participer au **développement de leurs territoires**.

L'Association des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur est au service des élus et des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

*Elle anime notamment la **Mission Régionale Bois Energie**, financée par l'Ademe, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les départements, avec pour mission le développement et la structuration de la filière bois-énergie en PACA.*

Voir le site internet <http://www.ofme.org/bois-energie>

Ordre du jour

Créer une régie pour gérer un réseau de chaleur au bois

Le 16 octobre 2012 – Sainte Tulle

09h00 – 17h15

Objectifs : Saisir l'intérêt de créer un réseau de chaleur et de le gérer en régie ● Mettre en place la régie ● Appréhender le rôle et les responsabilités du maître d'ouvrage dans la création et la gestion de la régie (technique – administratif – financier)

Contenu : Avantages/inconvénients de la régie ● Le cadre juridique des régies ● Les différentes formes de régies ● Les étapes de la création ● Les documents types ● La constitution du budget ● Les clés de l'exploitation en régie

Public visé : Elus porteurs de projet de réseau de chaleur ● Elus en réflexion sur un projet de réseaux de chaleur

Un temps pour les questions et les échanges est inclus dans chaque élément de l'ordre du jour

09h00 – 09h20 : **Accueil des participants**

09h20 – 09h40 : **Introduction par les représentants de la Région et de l'Ademe**

*Intervenants : Gilles Martino-Gauchi (Région – Service énergie)
et Brigitte Guibaud (Ademe – Chaleur bois)*

09h40 – 10h15 : **Etat des lieux et actualités des réseaux de chaleur**

- Les réseaux de chaleur avec vente d'énergie : une réalité en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les évolutions règlementaires et juridiques sur les réseaux de chaleur au bois

*Le classement des réseaux : une procédure pour densifier les réseaux et faciliter leur équilibre financier
Règlementation thermique 2012 : Réduire les coûts des nouvelles constructions en se raccordant à un réseau de chaleur*

Intervenant : Benjamin FEBVRE (Communes forestières)

10h15 – 10h45 : **Les préalables à la création d'une régie**

- Dans quels cas a-t-on l'obligation de mettre en place une régie ?
- Quel type de régie dois-je créer ? Régie simple à autonomie financière ou régie à personnalité morale ?

Présentation des applications de chaque possibilité, conséquences sur les prises de décision et la gestion de la régie

Intervenant : Gauthier Rojenart -SP2000

10h45 – 11h00 : Pause

11h00 – 12h30 : **La création de la régie (1/2)**

- Les étapes et l'échéancier de mise en place d'une régie
- Rédaction des statuts de la future régie
- Les démarches administratives de la création

Les différentes étapes, la mise en place de l'échéancier de création, les délibérations à prendre, les déclarations à effectuer (URSAFF, CNIL, RCS...), les recommandations générales, les clauses indispensables et obligatoires à inclure dans les statuts, les spécificités pour le bois-énergie,

Intervenant : Gauthier Rojenart -SP2000

12h30 – 14h00 : Repas

14h00 – 15h00 : **La création de la régie (2/2)**

- Les moyens techniques et financiers à réunir
- Les pièces contractuelles à constituer
- Les modifications possibles de la régie

Dotation et trésorerie initiale, Ressources humaines, fournitures Police d'abonnement, définition du règlement de service, modalités tarifaires et droits de raccordement, raccordement d'un nouveau consommateur, extension du réseau

Intervenant : Gauthier Rojenart -SP2000

15h00 – 15h15 : Pause

15h15 – 16h30 : **La gestion de la régie**

- Mise en place de la gestion
- Budget et comptabilité
- Gestion fiscale
- Exploitation

Passation des marchés pour la fourniture de combustible, maintenance, gestion des ressources humaines, sous-traitance, rôle de la régie vis-à-vis des abonnés, relevé de compteurs, facturation, relation clients, Equilibre budgétaire, formules d'indexation du prix de vente de l'énergie, amortissement comptable, impôts, taxes sur l'emprise foncière, TVA et ses règles d'application

Intervenant : Gauthier Rojenart -SP2000

16h30 – 17h15 : **Retour d'expérience de quelques réseaux gérés en régie**

- Réseaux de chaleur d'Embrun (1 200 kW et 450 kW)
- Réseau de chaleur de Puget Théniers (800 kW) (sous réserve)

Explication des choix politiques, temps consacrés, moyens humains mis en œuvre, économies générées pour les abonnés, conseils

*Intervenants : Madame Buisson-Bournat (directrice de la régie d'Embrun)
Monsieur Manfredi (régie de Puget Thénier) (sous réserve)*

17h15 : Fin de la journée



Les Communes forestières PACA animent la Mission Régionale Bois Energie

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre, 13120 Gardanne - Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88
paca@communesforestieres.org - www.ofme.org/bois-energie

Synthèse de l'intervention

Réseaux de chaleur

Etat des lieux et actualités

1. Les réseaux de chaleur en Provence Alpes Côte d'Azur

- 55 réseaux de chaleur en fonctionnement sur la région dont 13 avec vente à des tiers (1 en délégation de service public)
- 28 en construction dont 12 avec vente (1 en délégation de service public)
- 42 en cours d'étude dont 25 avec vente
- 34 en projet dont 21 avec vente

Les projets bois énergie évoluent et tendent à s'orienter vers des réseaux de chaleur avec vente.

2. Evolutions règlementaires et juridiques

2.1. Classement des réseaux

- **Définition** : Le classement des réseaux de chaleur ou de froid est une disposition légale destinée à donner une priorité à la commercialisation de la chaleur issue des énergies renouvelables, et des énergies de récupération.
- **En pratique** : Cette procédure permet de rendre obligatoire le raccordement à un réseau de chaleur. Le classement du réseau est prononcé par la collectivité. (Décret du 23 mars 2012). Ce pouvoir était détenu jusqu'alors par les préfets.

Le raccordement ne peut être obligatoire cependant qu'aux conditions suivantes :

- o Le réseau est alimenté à plus de 50 % d'énergie renouvelables et de récupération
- o Les conditions tarifaires sont équivalentes pour l'utilisateur avec des énergies concurrentes pour le même service. (*L'association AMORCE met à disposition une méthode de calcul pour vérifier ce point*)

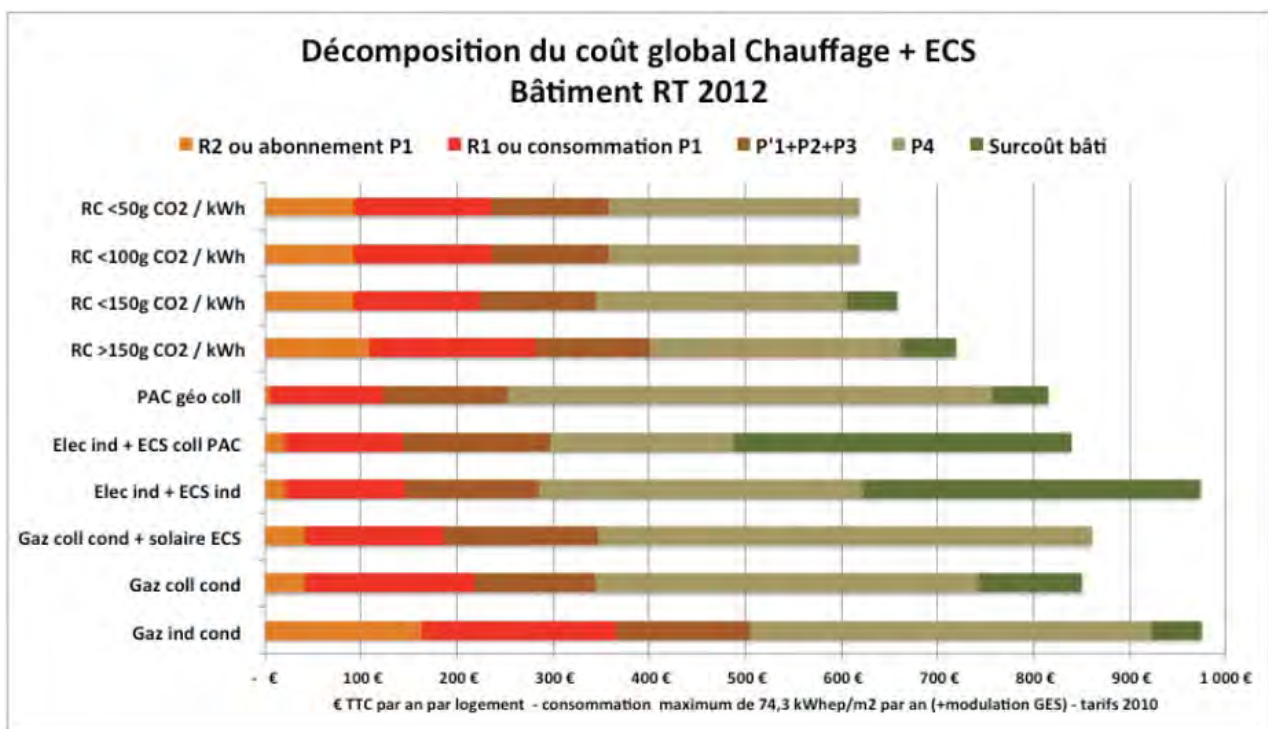
Les bâtiments concernés par la procédure de classement doivent :

- o Etre situés dans le périmètre de développement prioritaire défini par la collectivité
- o Neufs ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants ou dont on remplace l'installation de chauffage dès lors qu'elle dépasse les 30 kW.

La procédure de classement permet ainsi de réduire le risque pris par les maîtres d'ouvrages de réseau de chaleur en assurant le raccordement de consommateurs au réseau.

2.2. La RT 2012 un atout pour les réseaux de chaleur au bois

- **Définition** : Il s'agit d'un ensemble de règles à appliquer dans le domaine de la construction afin d'augmenter le confort des occupants tout en diminuant la consommation énergétique.
- **Application** : La réglementation thermique introduit un ensemble de valeurs limites à ne pas dépasser suivant trois indices :
 - **Le Bbio** : qui caractérise la conception bioclimatique du bâtiment
 - **Le Tic** : qui caractérise le confort de vie à l'intérieur du bâtiment
 - **Le Cep** : qui caractérise sa consommation d'énergie primaire.Lors de la conception un logiciel de calcul vérifie à partir des caractéristiques du bâtiment (orientation, isolation, énergie de chauffage...) si les valeurs limites sont respectées.
- **Modulation** : Pour favoriser l'utilisation d'énergies non émettrices de Gaz à effet de serre le Cep max du bâtiment est modulé suivant son énergie de chauffage.



Cette analyse, réalisée bureau d'étude TRIBU spécialisé dans le calcul et l'application de la RT 2012, montre que le coût annuel d'un logement relié à un réseau de chaleur à bas contenu carbone est plus faible que pour les installations individuelles de chauffage. Cela est dû au surcoût lié à une isolation plus forte nécessaire pour respecter les valeurs limites du Cep max et au gain sur l'installation d'un équipement de chauffage.

Ainsi se raccorder à un réseau de chaleur bois permet de limiter les investissements pour créer un bâtiment conforme à la RT 2012.

Pour en savoir plus

Consultez le site internet de la mission régionale bois énergie
<http://www.ofme.org/bois-energie>

Benjamin Febvre

Chargé de mission – Communes forestières Provence Alpes Côte d'Azur
26/06/2012

Les réseaux de chaleur avec vente



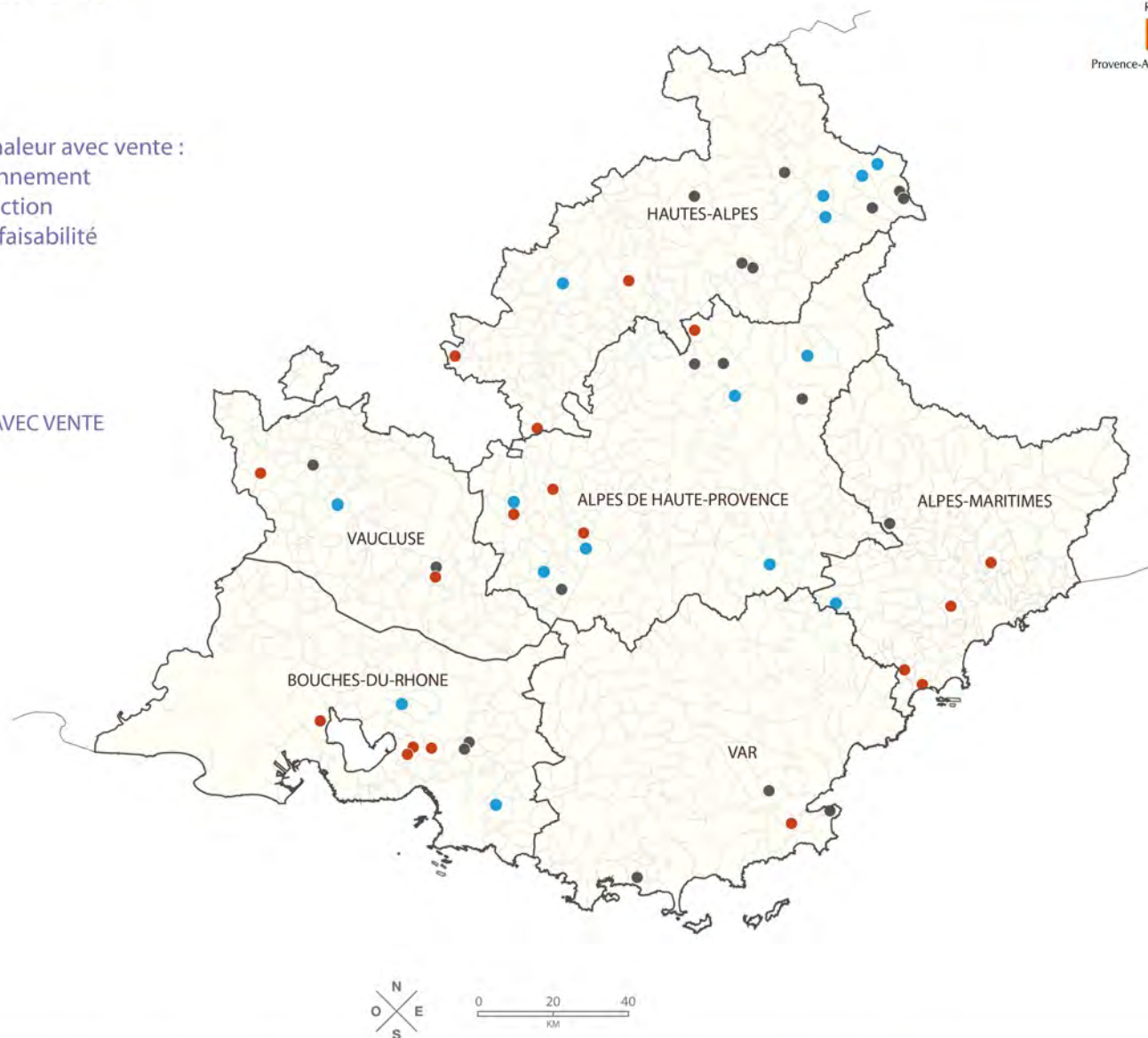
52 réseaux de chaleur avec vente :

- 19 en fonctionnement
- 15 en construction
- 18 études de faisabilité

ETAT D'AVANCEMENT DES RÉSEAUX AVEC VENTE

- En fonctionnement
- En construction
- En étude de faisabilité

- Villes principales
- Limites départementales



VALORISATION DU BOIS

Le bois énergie, un débouché qui s'organise



Observatoire régional
de la forêt méditerranéenne



184 chaufferies en fonctionnement
15 000 tonnes de produits forestiers consommés

INFRASTRUCTURES

- Chaufferie en fonctionnement consommant des produits forestiers
- Plateforme d'approvisionnement traitant des produits forestiers

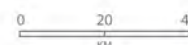
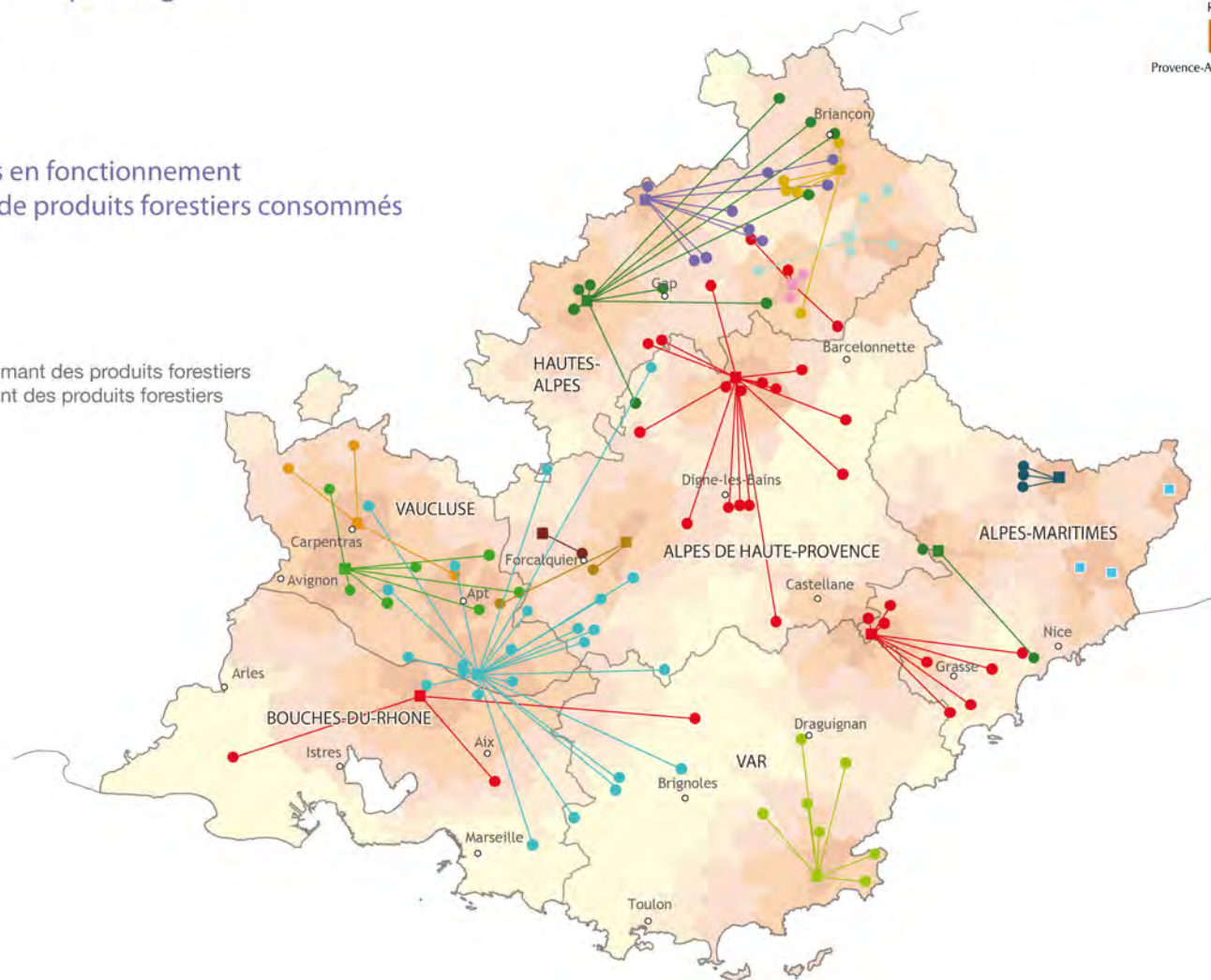
FOURNISSEURS

- Energie bois territoires
- ONF Energie
- Maures bois énergie
- CC de l'Embrunais
- SARL Macagno
- Scierie du Mercantour
- Scierie du Motty
- Scierie Tron
- SOFOB
- SERPE
- La forestière de Provence
- SC Provence Bio Combustibles
- Scierie Chabrand
- Nouvelles plateformes

DISTANCE À UNE PLATEFORME

- de 1 à 10 min
- de 10 à 20 min
- de 20 à 30 min
- de 30 à 40 min
- Plus de 40 min

- Villes principales
- Limites départementales



Les chaufferies automatiques à bois des collectivités et des entreprises

au 1^{er} Janvier 2012



184 en fonctionnement : 68 510 kW ; 39 070 T
42 en cours d'installation : 9 605 kW ; 7 855 T
79 études en cours : 67 800 kW ; 41 100 T
89 notes d'opportunité
32 projets

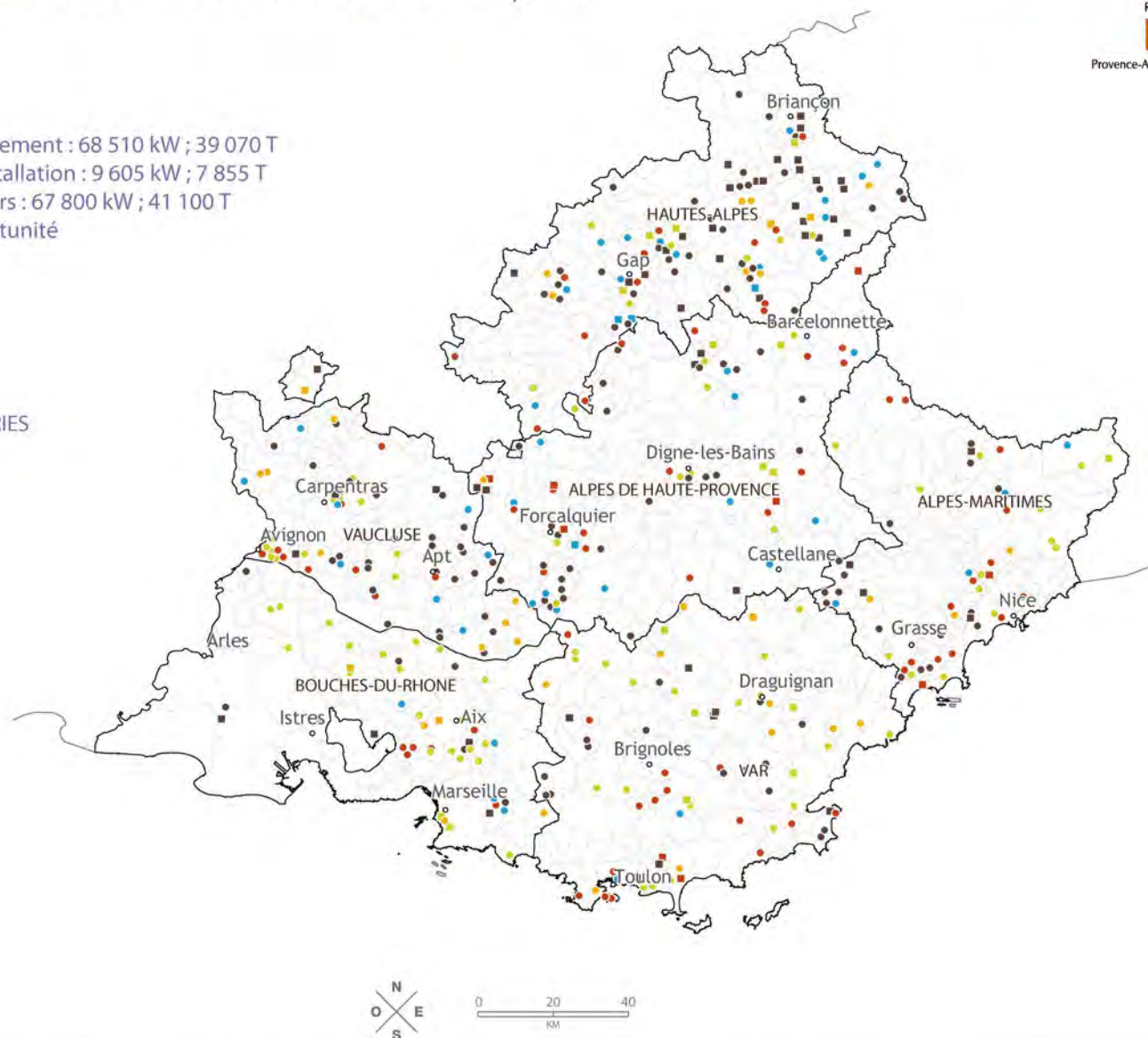
MÂÎTRES D'OUVRAGE DES CHAUFFERIES

- Chaufferies des collectivités
- Chaufferies des entreprises

ETAT D'AVANCEMENT

- En fonctionnement
- Construction
- Etude de faisabilité
- Note d'opportunité
- Projet

□ Limites départementales



LES COMMUNES FORESTIERES, UN RESEAU POUR REPRESENTER ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS FORET BOIS

Un réseau au service des communes, structuré aux échelles départementale, régionale et nationale.

Le réseau des Communes forestières vise l'amélioration, le développement et la valorisation du patrimoine forestier des communes en œuvrant pour une gestion durable répondant aux attentes de la société et plaçant la forêt des collectivités en élément fort du développement local.

Plus de 5000 communes sont regroupées au niveau national. 44 associations départementales ou bi-départementales et 10 unions régionales ou interrégionales constituent l'organisation de proximité du réseau animé par la Fédération nationale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le réseau est particulièrement développé. Regroupant plus de 500 communes (sur les 963 que compte la région), il constitue une force de proposition vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte de la forêt méditerranéenne.

Structuré autour de 5 associations départementales et d'une union régionale, employant au total une vingtaine de salariés, il offre une expertise technique aux élus locaux pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois.

Les Communes forestières se donnent pour missions de :

Représenter les communes forestières et défendre leurs intérêts

- Auprès des pouvoirs publics, Départements, Région, Ministères et administration
- Participation aux diverses instances traitant de la forêt
- Travail en commun avec les différents partenaires de la filière forêt bois

Organiser la mise en place de partenariats

- Avec l'Office National des Forêts
- Avec les membres de la filière
- Avec les collectivités territoriales (départements et régions)
- Avec d'autres organismes (associations d'élus, ADEME...)

Aider les maires à exercer leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiment et de responsable de la sécurité, en les accompagnant dans tous leurs projets forêt/bois.

- Information / Formation des élus
- Appui aux projets forestiers territoriaux pilotés par les intercommunalités ou les Pays (ex. : Charte forestière de territoire)
- Accompagnement de l'idée à la mise en place et appui pour le fonctionnement des chaufferies bois énergie
- Appui à l'engagement dans la certification de la gestion durable des forêts PEFC
- Accompagnement pour l'exercice des responsabilités en lien avec la prévention des incendies (particulièrement pour le débroussaillage)
- Appui personnalisé sur toutes les questions forêt bois

Adhérents aux Communes forestières en 2011



452 adhérents aux Communes forestières (sur 5 départements*)
68 % de la forêt communale (sur 5 départements)
56 % des communes (sur 5 départements)
13 Communautés de communes adhérentes

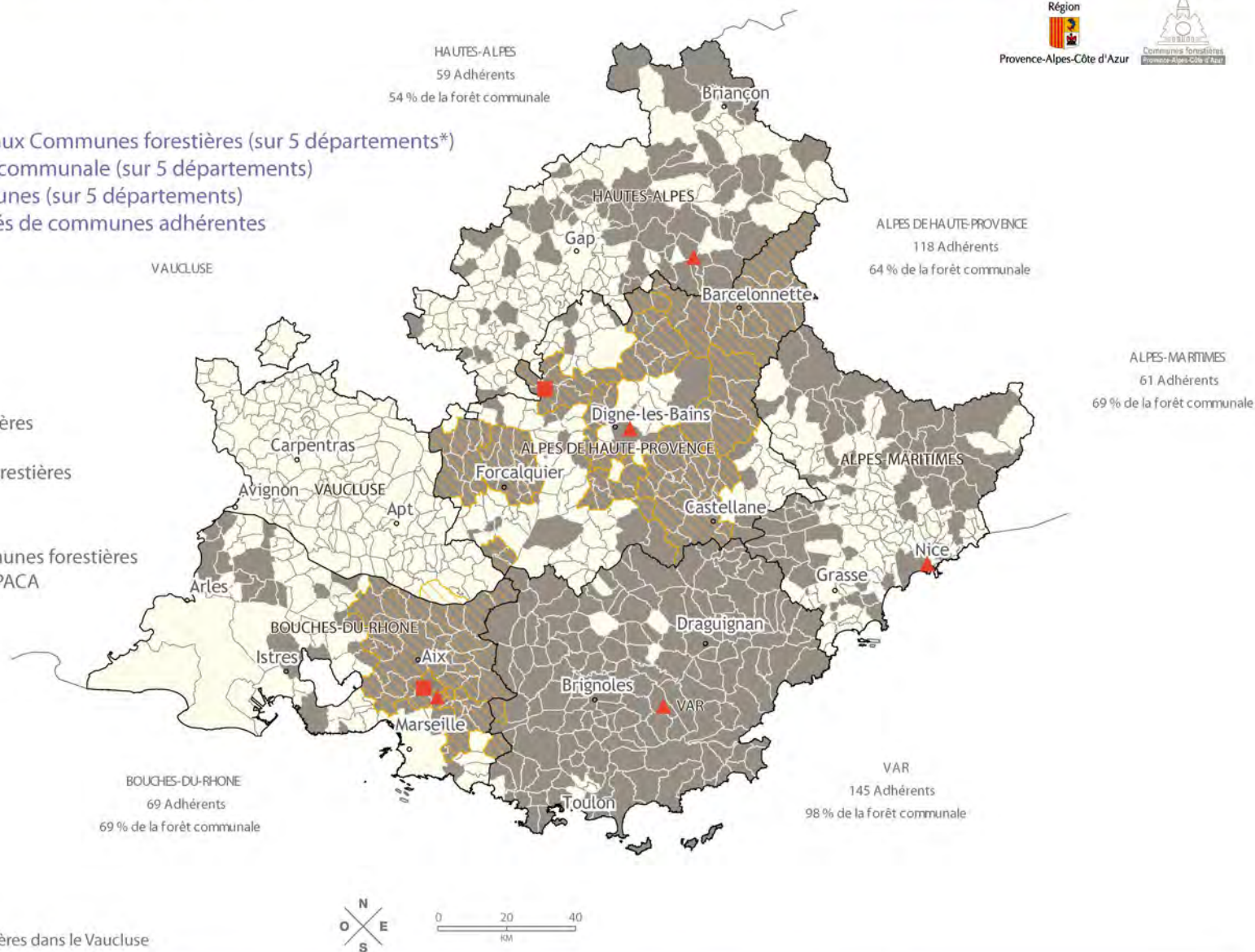
COMMUNES

- Adhérentes aux Communes forestières
- ▨ EPCI adhérentes
- Non adhérentes aux Communes forestières

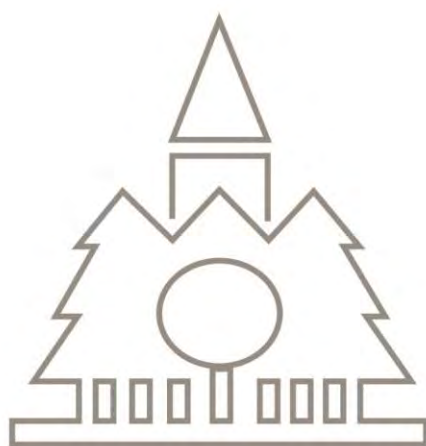
BUREAUX

- ▲ Sièges départementaux des Communes forestières
- Sièges des Communes forestières PACA

- Villes principales
- Limites départementales



*Absence d'association des Communes forestières dans le Vaucluse



**Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Pavillon du Roy René, Valabre CD 7, 13120 Gardanne
Tél. 04 42 65 43 93 / Fax 04 42 51 03 88, paca@communesforestieres.org

www.ofme.org

